

Titre	Promotion de la santé dans les politiques éducatives - Partenariat entre la ville de Poitiers et le Centre communal d'action sociale (CCAS)	N°ordre	50
Pièce(s) jointe(s)	Convention cadre prêt malle pédagogique		
N° identifiant	2023-0183	Rapporteur(s)	Mme Julie FONTAINE
Étudiée par	Commission Lien social et éducation		
Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Éducation - Accueil périscolaire			

Promouvoir la santé des enfants est un objectif explicite dans deux documents structurant les politiques publiques à Poitiers : la politique de santé à travers le Contrat local de santé (CLS) d'une part, et la politique éducative à travers le Projet éducatif global (PEG) d'autre part.

Ainsi, le deuxième axe stratégique du CLS de santé de la ville de Poitiers vise à adopter une stratégie de promotion de la santé dans les politiques éducatives et sociales. Parallèlement, le PEG dans son axe « l'éducation favorisant l'égalité et les mixités » mentionne l'importance de faciliter l'accès à l'éducation à la santé.

La promotion de la santé dans le cadre scolaire et périscolaire se met donc en œuvre de manière transversale entre la Direction Éducation et accueil périscolaire (DEAP) de la ville de Poitiers et le pôle santé du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Ce partenariat se concrétise par différents travaux :

- **le soutien des compétences psychosociales des enfants** : inscrits dans le PEG et dans le CLS, différentes actions visent à outiller les éducateurs au sens large pour qu'ils puissent soutenir le développement des compétences psychosociales<sup>1</sup> des enfants dont ils ont la responsabilité. Cet enjeu se concrétise par le déploiement d'une formation pour tous les agents périscolaires, et par l'élaboration de malles pédagogiques sur ce sujet, qui seront mises à disposition des accueils périscolaires maternelles et élémentaires à la rentrée 2023.
- **la montée en compétences des agents périscolaires sur des sujets de promotion de la santé** : le Pôle santé a conduit un groupe de travail auquel ont participé des agents des équipes périscolaires. Le groupe de travail a abouti à l'élaboration de malles pédagogiques pouvant être utilisées dans le cadre périscolaire. Ces malles portent sur l'alimentation (mises en circulation l'année scolaire 2022-2023) et sur les compétences psychosociales (mises en circulation l'année scolaire 2023-2024). Ceci contribue à créer des environnements promoteurs de santé pour les enfants, et à légitimer les animateurs périscolaires dans leur rôle éducatif.
- la DEAP a proposé au Pôle santé d'intégrer des ateliers d'éducation pour la santé dans le cadre des **Parcours citoyens**. Des propositions ont été élaborées et mises en œuvre sur différents thèmes : le système de santé français, le bruit, l'hygiène, la vaccination. En 2023-2024, le Pôle santé réfléchit à un format plus adapté afin de proposer aux enfants des interventions plus efficaces permettant d'associer plus étroitement les enseignants.
- dans le cadre de la **Cité éducative, en lien avec l'Atelier santé ville et/ou le Conseil local de santé mentale**, deux projets transversaux sont en cours :
  - l'expérimentation du **brossage de dents systématique sur le temps méridien** à l'école maternelle Alphonse Daudet à partir de l'année scolaire 2023-2024 (projet Frotte quenottes)
  - la **formation des professionnels intervenants auprès des enfants de 0-3 ans, sur le développement de l'intelligence émotionnelle des tout-petits** (dans une approche de soutien des CPS) : crèche des Couronneries, Centre d'animation des Couronneries, PMI, professionnels du Programme de réussite éducative, enseignants et Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) des trois écoles, intervenants du conservatoire et agents de la médiathèque. Deux sessions de formation de deux jours sont organisées en 2023. D'autres réflexions sont en cours pour promouvoir la santé dans le cadre de la Cité éducative.
- Enfin, la transversalité entre le pôle santé du CCAS et la DEAP se matérialise également à travers le Programme de réussite éducative (PRE) :
  - PRE et CLSM ont permis le déploiement des **permanences d'écoute et de soutien**

1 Les CPS constituent un ensemble cohérent et inter-relié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives

- psychologiques dans tous les quartiers prioritaires**, suite à la crise *Covid*
- **des secours exceptionnels gérés par le CCAS** ont été créés pour permettre aux enfants des quartiers prioritaires **d'accéder aux activités physiques, artistiques et culturelles**, en complément du Pass'sport. Un lien privilégié existe avec le PRE pour permettre aux enfants accompagnés de bénéficier de ce dispositif d'aide financière.

Ces projets peuvent nécessiter des conventions de partenariat.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans le cadre des partenariats entre le CCAS, portant des actions de promotion, prévention et éducation à la santé, pendant la durée du CLS (2023-2027), et la Direction Éducation et accueil périscolaire, ainsi que tous les documents afférents**
- **d'adopter les termes de la convention de mise à disposition des malles pédagogiques.**